CHOOSE PARIS REGION

APPEL A REFERENCEMENT

PROCEDURE DE REFERENCEMENT DE PRESTATAIRES

Lot 3 – Faciliter l'accueil, l'installation et l'intégration de talents étrangers en Ile-de-France

Table des matières

Article I - Présentation de la procédure 4
I.1. Principes et objectifs du référencement 4
I.2. Intérêt du référencement pour les opérateurs 4
Article II - Objet du référencement, description des prestations et dispositions générales 5
II.1. Objet du référencement 5
II.2. Prestations attendues dans le cadre du référencement 5
II.3. Durée du référencement 7
II.4. Cotisation annuelle 7
II.5. Exécution du référencement 7
II.6. Suivi du référencement 8
II.7. Données personnelles 8
Article III - Mise en œuvre de la procédure 9
III.1. Dossier de candidature 9
III.2. Modalités de la procédure 10
III.3. Calendrier 10
III.4. Sélection des candidatures et des offres 10
Annexes 11

Par

Choose Paris Region

Numéro SIRET : 802 060 814 00034
2 rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Représentée par Madame Alexandra Dublanche, présidence de l'association
Ci-après désignée « l'Agence »

Préambule

Choose Paris Region est l'agence d'attractivité internationale de la région Ile-de-France : elle assure la promotion et l'influence du territoire à l'international, et apporte un accueil et des services de qualité aux investisseurs, visiteurs et talents du monde entier, tout en assurant un développement durable et équilibré du territoire.

Par sa connaissance de l'écosystème économique régional, l'agence attire et accompagne les investisseurs et facilite l'implantation des entreprises grâce à des services et des partenaires ciblés et personnalisés. Elle contribue à développer des filières industrielles fortes, innovantes et durables.

Elle assure la promotion et le développement de la destination par son action auprès des acteurs du tourisme et des visiteurs. Elle met en place les ressources, les outils, l'accompagnement et le réseau qui permettent aux professionnels du tourisme francilien de développer et de distribuer une offre qualitative, innovante et adaptée.

Elle contribue à l'excellence francilienne de la filière cinéma et audiovisuel : région leader en Europe, elle accompagne les productions françaises et internationales et s'appuie pour ce faire sur son patrimoine culturel et à la concentration de professionnels et d'entreprises spécialisées.

Enfin, l'Agence accompagne et fournit les ressources aux talents internationaux qui souhaitent s'installer et vivre en Île-de-France pour sa qualité de vie et trouver l'équilibre parfait entre vie professionnelle et vie privée.

Dans le cadre de ses missions, Choose Paris Region a mis en place un **réseau de partenaires privés**, établi en France, dont l'expertise vient compléter son action auprès des entreprises internationales (ci-après désignées les « Entreprises »). Ce réseau, sélectif et qualifié, a pour vocation de faciliter l'implantation et le développement des projets portés par ces Entreprises sur le territoire francilien, en favorisant la collaboration, la co-construction et la promotion de l'offre d'attractivité, ainsi que l'accompagnement collectif.

Pour participer à ce réseau, les prestataires doivent être **référencés à l'issue d'une procédure de sélection** mise en œuvre par l'Agence. Cette procédure garantit que seuls des acteurs répondant à des critères de qualité et de professionnalisme intègrent le réseau.

Dans l'optique de la mise en œuvre de cette procédure, Choose Paris Region entend respecter les principes fondamentaux qui régissent les règles de la commande publique : égalité de traitement entre les candidats, transparence des modalités et liberté d'accès.

Une fois sélectionnés, l'intégration au réseau est matérialisée par une **cotisation annuelle**, qui confirme l'engagement des prestataires (ci-après désignés les « Partenaires ») à travailler étroitement avec l'Agence et à participer à l'action collective d'attractivité économique.

Les Partenaires rejoignant ce réseau s'engagent à respecter une charte qualité et à garantir le professionnalisme de leurs équipes et représentants, afin d'assurer un accompagnement conforme aux standards élevés attendus par les investisseurs internationaux.

Article I - Présentation de la procédure

I.1. Principes et objectifs du référencement

Dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer l'offre d'attractivité de la région Île-de-France et à digitaliser l'accompagnement des projets internationaux, Choose Paris Region a mis en place un réseau sélectif de partenaires privés. Ce réseau constitue un levier essentiel pour faciliter l'implantation et le développement des projets portés par ces entreprises sur le territoire francilien, en favorisant la collaboration, la co-construction et la promotion de l'offre d'attractivité ainsi que l'accompagnement collectif.

Dans ce cadre, l'Agence a développé un outil innovant permettant de référencer les Partenaires directement sur une plateforme dédiée (Connect with our selected partners), accessible via son site internet (www.chooseparisregion.org) et via l'URL directe : Choose Paris Region | Vendors. Cette plateforme (ci-après désignée « la Plateforme »), constitue un outil complémentaire permettant de promouvoir le réseau des Partenaires avec des profils individuels et une fonctionnalité de mise en relation directe entre les Entreprises et les Partenaires.

L'intégration au réseau repose sur une **procédure de référencement préalable** qui comporte deux étapes clés :

- Sélection par l'Agence des Partenaires en mesure de fournir des services et expertises de qualité répondant aux besoins et aux enjeux particuliers des Entreprises ;
- Enregistrement des profils des Partenaires sélectionnés sur la Plateforme (appelée étape d'on-boarding).

Un accès administrateur est donné à chaque Partenaire afin d'éditer le contenu de son profil sur la Plateforme.

Seuls les prestaires ayant été référencés pourront être mis en relation et bénéficier des services inhérents au réseau des Partenaires.

Les Entreprises entreront en contact avec les Partenaires référencés notamment directement via la Plateforme mise à disposition par Choose Paris Region. En tout état de cause, les Entreprises restent seules décisionnaires du recours qu'elles décident d'avoir concernant un prestataire tiers, y compris figurant parmi ceux référencés auprès de Choose Paris Region.

La responsabilité de Choose Paris Region ne saurait être recherchée dans ce cadre, d'une quelconque manière, tant sur la sélection définitive du Partenaire par les Entreprises, que sur la nature et les résultats des travaux effectués par celui-ci.

Cette disposition sera rappelée dans le cadre des échanges entre l'Agence et les Entreprises.

I.2. Intérêt du référencement pour les opérateurs

Les Partenaires sélectionnés et intégrés au réseau, à l'issue de la procédure fondée sur des critères liés à la qualité de leurs prestations, bénéficieront d'avantages significatifs, parmi lesquels :

- Une visibilité renforcée auprès des investisseurs internationaux et des acteurs de l'écosystème francilien ;
- Une reconnaissance auprès des partenaires institutionnels de l'Agence (Région Ile-de-France, Territoires franciliens, Business France, autres agences régionales de développement économiques, etc.) ;
- Un renforcement de leur positionnement sur l'accompagnement de projets d'investissement et réinvestissement internationaux ;

- Une présence sur la Plateforme dédiée au réseau des partenaires, dans l'annuaire des membres du réseau sur le site web de l'agence ainsi que sur les supports de communication de Choose Paris Region (site web, newsletters, réseaux sociaux, documents institutionnels) ;
- Un flux d'opportunités d'investissement en Ile-de-France ;
- Une opportunité de collaborer sur des actions collectives de promotion et de co-construction de l'offre d'attractivité ;
- Des opportunités de participation à des événements organisés ou coorganisés par l'Agence (accueil de délégations d'entreprises, événements parallèles organisés lors des salons Internationaux tels que VivaTech, rencontres de Partenaires, etc.).

Article II - Objet du référencement, description des prestations et dispositions générales

II.1. Objet du référencement

Le présent référencement a pour objet l'intégration au réseau de Partenaires de l'Agence de prestataires spécialisés dans l'accompagnement à l'accueil, à l'installation et à l'intégration des talents internationaux en Île-de-France.

Les Prestataires sélectionnés devront être en mesure de conseiller et d'accompagner :

- les Entreprises dans la recherche et la mise en œuvre de solutions adaptées, facilitantes et innovantes destinées à favoriser l'arrivée et l'installation de leurs collaborateurs étrangers sur leurs sites implantés en Île-de-France ;
- les talents étrangers, qu'ils soient dirigeants ou salariés, ainsi que leurs familles, dans l'ensemble de leurs démarches d'installation et d'intégration en Île-de-France.

Les prestations attendues sont réparties en trois volets, chacun couvrant plusieurs catégories de services destinés à répondre aux besoins liés à l'accueil, à l'installation et à l'intégration des talents internationaux et de leurs familles.

II.2. Prestations attendues dans le cadre du référencement

Les Prestataires sélectionnés par l'Agence devront être en mesure de conseiller et d'accompagner les entreprises internationales ainsi que les talents étrangers, qu'ils soient dirigeants ou salariés, et leurs familles, tout au long de leur projet de mobilité et d'installation en Île-de-France.

Les prestations proposées devront contribuer à faciliter les démarches administratives, l'installation matérielle et l'intégration des talents étrangers, en apportant des solutions adaptées à leurs besoins ainsi qu'à ceux des entreprises qui les accueillent.

Les prestations attendues sont réparties en trois volets : « Démarches administratives liées à l'arrivée en France / Île-de-France », « Accompagnement à la recherche d'un logement et services d'aide à l'installation en Île-de-France » et « Accompagnement à l'intégration des talents étrangers et de leurs familles ».

Pour être référencé, un candidat devra proposer une ou plusieurs prestations relevant d'un ou plusieurs des volets indiqués ci-après et les faire apparaître clairement dans son offre (cf. Article III.1 Dossier de candidature).

Volet A : Démarches administratives liées à l'arrivée en France / Île-de-France

Les prestations pourront notamment porter sur les catégories de services suivantes :

- **Conseil en immigration professionnelle et appui aux formalités administratives**
    - Analyse du projet de mobilité et recommandations au regard du statut du talent étranger,
    - Constitution et suivi des dossiers de demandes de visa, titre de séjour, autorisation de travail ou changement de statut,
    - Accompagnement auprès des préfectures ou autres administrations compétentes,
    - Suivi des démarches auprès des autorités concernées.
- **Conseil en protection sociale et accompagnement aux formalités liées à la sécurité sociale**
    - Affiliation du talent étranger et de sa famille aux régimes de sécurité sociale,
    - Réactivation ou transfert des droits sociaux,
    - Accompagnement dans les démarches administratives associées.
- **Autres démarches administratives**
    - Échange de permis de conduire,
    - Demande de naturalisation,
    - Toute autre démarche administrative liée à l'installation en France.

Volet B : Accompagnement à la recherche d'un logement et services d'aide à l'installation en Île-de-France

Les prestations pourront notamment porter sur les catégories de services suivantes :

- **Recherche d'un logement**
    - Identification de solutions de logement temporaire ou pérenne,
    - Conseil sur les secteurs géographiques adaptés aux besoins du talent étranger,
    - Constitution du dossier locatif,
    - Recherche et présélection de biens,
    - Organisation et accompagnement lors des visites, de la signature du bail ou de l'état des lieux,
    - Identification des dispositifs d'aide financière et accompagnement dans les démarches correspondantes.
- **Solutions de garantie locative**
    - Proposition de solutions de garantie ou de caution facilitant l'accès au logement.
- **Installation dans le logement**
    - Accompagnement à la souscription des contrats nécessaires (énergie, eau, Internet, téléphonie, télévision, assurance habitation, etc.),
    - Mise à disposition de services adaptés à une clientèle internationale, notamment anglophone.

Volet C : Accompagnement à l'intégration des talents étrangers et de leurs familles

Les prestations pourront notamment porter sur les catégories de services suivantes :

- **Accompagnement interculturel**
    - Coaching, conseil et formations interculturelles destinés aux entreprises, aux équipes RH, aux managers, aux équipes internationales ou aux talents étrangers afin de favoriser leur intégration professionnelle et personnelle.
- **Accompagnement des conjoints**
    - Services facilitant l'intégration sociale et professionnelle des conjoints d'expatriés,
    - Cours de français,
    - Coaching et accompagnement à la recherche d'emploi.
- **Accompagnement à la scolarisation des enfants**
    - Assistance dans la recherche de solutions de scolarisation ou de garde d'enfants, présentation et sélection des établissements adaptés aux besoins de la famille, appui dans les démarches administratives et suivi des échanges avec les établissements concernés.

Il est précisé que ces listes ne sont pas exhaustives.

II.3. Durée du référencement

L'intégration au réseau est accordée par l'Agence, pour une durée d'un (1) an renouvelable tacitement trois (3) fois par période supplémentaire d'un an. Elle est formalisée par la signature d'une convention. A la fin de la quatrième année, l'intégration au réseau prendra fin de plein droit sans qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire.

II.4. Cotisation annuelle

L'intégration au réseau des Partenaires est conditionnée par le règlement d'une cotisation annuelle fixée à huit cents euros hors taxes (800 € HT) – neuf cent soixante euros toutes taxes comprises (960 € TTC).

Le paiement de la cotisation est exigible à la signature de la convention de partenariat (annexe 3) et doit être renouvelé, pendant la durée de la convention, chaque année pour maintenir l'intégration au réseau. Le non-paiement de la cotisation dans les délais impartis entraîne la suspension, puis la résiliation de la convention, conformément aux dispositions prévues à l'article 9 de ladite convention.

Cette cotisation ne constitue pas une rémunération pour des prestations individualisées, mais une participation aux coûts de fonctionnement des outils digitaux de référencement, de promotion et d'animation du réseau, ainsi qu'aux actions collectives organisées par Choose Paris Region au bénéfice des Partenaires.

II.5. Exécution du référencement

Conformément aux dispositions prévues dans la convention signée par les candidats sélectionnés présentée en annexe 3, ceux-ci s'engagent à :

- Proposer un à deux points de contact qui seront identifiés sur la plateforme et dans la l'annuaire des Partenaires ;
- Répondre aux Entreprises dans un délai de deux (2) jours ouvrés maximum ;

- Proposer un premier échange (appel ou rendez-vous) de « consultation gratuite » afin de répondre aux premières interrogations des Entreprises ;
- S'assurer que les informations sont toujours à jour sur leur profil mis en ligne ;
- Informer Choose Paris Region de toute évolution relative à son offre de services entrant dans le champ d'application de la convention de référencement (nature des services, critères de qualité, etc.) et mettre à jour leur profil directement sur la plateforme ;
- Prévenir l'Agence en cas de changement d'interlocuteur dédié, en transmettant le CV du nouveau contact pour validation conformément à la charte qualité.

II.6. Suivi du référencement

1. **Suivi qualité** : La procédure qualité est fixée dans l'annexe 1 et à l'article 7 de la convention. Les Partenaires s'engagent dans cette démarche qualité sans réserve.

   Les Entreprises ayant recours aux services des Partenaires pourraient être invitées par Choose Paris Region à faire part de leur satisfaction et/ou insatisfaction dans ce cadre.

2. **Suivi semestriel** : Les Partenaires s'engagent à transmettre tous les six (6) mois, les indicateurs relatifs aux demandes de mises en relation et aux actions menées (dans les grandes lignes). Ces indicateurs envoyés par Choose Paris Region permettront d'assurer un suivi régulier de l'activité et de l'engagement des Partenaires.

3. **Perte du référencement** : Choose Paris Region se réserve le droit de mettre fin au référencement dans les cas et les conditions énoncés à l'article 9 de la convention. Par ailleurs, les Partenaires pourront également demander leur déréférencement à tout moment par courrier envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois, dans les conditions fixées à l'article 9 de la convention.

II.7. Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la présente procédure de référencement sont enregistrées dans un fichier informatisé par Choose Paris Region pour assurer sa mission. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit, pour les prestataires non retenus, pendant la durée nécessaire à la réalisation de la présente procédure de référencement, et pour les prestataires retenus pendant la durée du référencement, augmentée de la durée nécessaire au respect des obligations légales ou réglementaires auxquelles Choose Paris Region est soumise. Elles sont destinées à ses services internes, ses prestataires sous-traitants, ses bureaux et représentations à l'étranger, dont certains sont situés en dehors de l'Union Européenne, mais également aux autres acteurs du dispositif susvisé.

Les données personnelles (les prénom et nom, le cas échéant photographie) concernant les contacts mis en place par les Partenaires apparaîtront publiquement sur la Plateforme. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les informations concernant l'exercice des droits des personnes concernées sont disponibles dans la rubrique Politique de confidentialité sur le site Internet de Choose Paris Region https://www.chooseparisregion.org/fr/politique-confidentialit%C3%A9

Article III - Mise en œuvre de la procédure

III.1. Dossier de candidature

L'ensemble des éléments et des documents ci-dessous sont à transmettre à Choose Paris Region à l'adresse referencement@chooseparisregion.org afin de constituer le dossier de réponse à l'appel à référencement.

Le candidat précisera dans l'annexe 2_Cadre de réponse pour quels volets (article II.2 *supra*) il répond. Les candidats répondant aux deux volets pourront transmettre un dossier commun, mais devront compléter un cadre de réponse distinct pour chaque volet concerné.

Les éléments suivants sont à transmettre :

1. **Pour chaque volet, le candidat devra transmettre le Cadre de réponse (Annexe 2) complété (si vous cochez 2 volets, il faudra rédiger 2 cadres de réponse). Ce document comprend notamment :**
   - Un lien renvoyant à un formulaire Forms à renseigner
   - La présentation de l'entreprise
   - Les moyens humains mobilisés pour l'exécution des prestations
   - Pour chacun des 3 volets, le choix des prestations qu'il pourra réaliser
   - La présentation des outils utilisés pour l'exécution des prestations
   - La présentation des mesures RSE mises en place par le candidat pour la réalisation des prestations attendues
2. **Les CV de l'interlocuteur et/ou de l'équipe dédiée identifiés pour accompagner la clientèle internationale** (transmission des CV présentant la formation et l'expérience de l'équipe dédiée, d'un organigramme, etc.).
3. **Documents administratifs :**
   - Extrait de K-Bis de moins de 6 mois ;
   - Attestation de régularité fiscale auprès de l'administration française de moins de 3 mois ;
   - Attestation de régularité sociale auprès de l'administration française de moins de 3 mois ;
   - Attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités concernées en cours de validité ;
   - Liste nominative des travailleurs étrangers employés pour la réalisation des prestations attendues (doit préciser date d'embauche, nationalité et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail de chaque salarié) ;
   - En cas de profession réglementée, les justificatifs correspondants ;
   - Le cas échéant, une délégation de pouvoir pour le signataire de la convention.
4. **La Charte Qualité (annexe 1)** dument datée et signée avec mention « lu et approuvée » (comprenant le nom et la fonction du signataire ainsi que le cachet de l'entreprise).

La convention (annexe 3) est transmise à titre indicatif, les termes n'en sont pas modifiables et elle n'est pas à nous renvoyer signée à ce stade de candidature.

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement. En cas de candidature en groupement, les membres du groupement sont tenus solidairement responsables de l'exécution de l'ensemble des obligations résultant de la convention.

En conséquence, en cas de défaillance de l'un des membres du groupement, Choose Paris Region pourra se retourner indifféremment contre l'un quelconque des autres membres pour obtenir la bonne exécution des prestations ou la réparation de l'intégralité du préjudice subi, sans préjudice de tout recours entre les membres du groupement.

III.2. Modalités de la procédure

Parmi les candidats ayant remis un dossier de réponse au présent appel à référencement, l'Agence procède à une sélection sur des critères objectifs, destinés à répondre aux besoins ciblés des Entreprises internationales.

Ce référencement est « fermé » : le nombre de prestataires susceptibles d'être sélectionnés dans ce cadre est limité à huit (8) Partenaires par volet.

La procédure de sélection mise en place est réalisée en langue française et respecte les étapes suivantes :

- Publicité par l'Agence de la mise en place de cette procédure sur le site Internet de Choose Paris Region (chooseparisregion.org). Cette information comprend la description des prestations attendues par les futurs opérateurs référencés via le présent document de procédure ;
- Envoi par le candidat de son dossier de réponse complété à Choose Paris Region au plus tard le vendredi 30/10/2026 – 19h (heure locale) ;
- Vérification de l'éligibilité de la candidature par un comité de sélection mis en place par Choose Paris Region sur la base des conditions fixées dans la présente procédure ;
- Information des candidats retenus et non retenus dans un délai de 30 jours à compter de la date de sélection des dossiers ;
- Mise en place des conventions de référencement avec les candidats retenus.

III.3. Calendrier

Le calendrier prévisionnel relatif à la présente consultation s'établit comme suit :

- Publication de la procédure de référencement : mardi 29/09/2026
- Date limite de réception des candidatures et des offres : vendredi 30/10/2026 – 19h (heure locale)
- Validation de l'analyse des dossiers des candidats : novembre 2026
- Début d'exécution du référencement : avant la fin de l'année 2026. Le début d'exécution du référencement sera le même pour tous les prestataires référencés pour un même lot.

Toutes les candidatures devront être envoyées par e-mail à l'adresse : referencement@chooseparisregion.org. L'objet du mail devra obligatoirement indiquer :

LOT 3 – Candidature – le(s) volet (s) concerné(s) et la raison sociale du candidat.

Par exemple : LOT 3 – Candidature – Volets A et B – Choose Paris Region.

Il est précisé qu'un envoi arrivant après la date et l'heure indiquées n'est pas recevable. L'heure de dépôt étant celle de la fin de téléchargement de l'intégralité des documents composant le pli, il est conseillé aux candidats d'anticiper l'envoi par mail en tenant compte de leur débit d'accès à internet et de la taille des fichiers transmis.

III.4. Sélection des candidatures et des offres

Les candidatures seront évaluées au regard des pièces exigées fournies dans le dossier de réponse et du respect des exigences requises précisées dans la présente procédure et des critères définis ci-dessous.

Les critères de choix pour juger de la qualité des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat avec l'objet et l'étendue du référencement (chiffre d'affaires, moyens techniques et humains, etc.).

Les offres retenues seront sélectionnées en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- Qualité de l'offre de services et de la méthodologie d'accompagnement proposées (50%) ;
- Profils des moyens humains affectés à l'exécution des prestations et organisation des équipes dédiées (profils, qualifications, langues parlées, expériences dans l'accompagnement de clients internationaux, etc.) (20 %) ;
- Expériences dans l'accompagnement de clients internationaux, entreprises et talents (références présentées, typologie de clients accompagnés, expertises spécifiques ou complexes, etc.) (10%) ;
- Interaction avec l'écosystème, partenariats, réseaux métiers et internationaux, labels, etc. (10%) ;
- Mise en œuvre d'une politique RSE liée à l'exécution des prestations objet du référencement (10 %).

Afin d'être référencés, la note finale des candidats doit obligatoirement être supérieure ou égale à 80 sur 100 à l'issue de l'analyse des offres.

Choose Paris Region sélectionnera parmi les prestataires les mieux classés suite à l'évaluation des candidatures et des offres soumises dans le cadre de la présente procédure, au maximum huit (8) prestataires pour le volet A, huit (8) prestataires pour le volet B, huit (8) prestataires pour le volet C.

Remarque : Des précisions pourront être demandées aux candidats, si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être complétée.

Si l'Agence constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter leur dossier dans un délai approprié et identique pour tous.

Tout renseignement complémentaire à caractère administratif et/ou technique qui sera nécessaire à la préparation des candidatures et des offres pourront être obtenus à l'adresse du contact transmise par les candidats.

Choose Paris Region se réserve le droit de déclarer la procédure infructueuse si elle n'a pas reçu d'offres qui lui paraissent appropriées. Toute décision de résiliation de la procédure de référencement est notifiée aux prestataires par courrier ou courriel.

<u>Annexes</u>

La présente procédure de référencement comporte trois (3) annexes :

- Annexe 1 : Charte qualité (à signer)
- Annexe 2 : Cadre de réponse + lien vers Formulaire Forms sur la première page (à remplir)
- Annexe 3 : Projet de convention de référencement (ses clauses ne sont pas modifiables), transmis à titre indicatif et qui n'est pas à renvoyer signée à ce stade de candidature.